

L'idée du CSA pour contrer TF1

MÉDIAS Il appelle les politiques à modifier une directive européenne

► Le CSA appelle les politiques à peser dans les négociations autour de la révision de la directive « audiovisuel ».

► Objectif ? Empêcher « les stratégies de contournement ».

L'arrivée prochaine de TF1 sur le petit marché publicitaire belge francophone inquiète. Le groupe français va venir ponctionner plusieurs millions d'euros, privant ainsi les acteurs locaux de moyens pour investir dans la production. Au final, on peut s'attendre à un appauvrissement du marché des médias et à moins de diversité. Rien ne dit que face aux pertes qu'il va subir, le groupe RTL – qui sera le plus touché – continuera à produire des émissions non rentables comme le JT, les débats politiques... Comment faire pour atténuer cet impact et forcer le groupe français à contribuer au financement de la production locale ? Le président du CSA, Dominique Vosters, l'a déjà dit dans nos colonnes : la directive européenne SMA (qui régleme les services médias audiovisuels), n'offre aucun espoir. Il y a pourtant une possibilité, souligne aujourd'hui le régulateur dans un document de synthèse. Modifier la directive !

Le hasard fait bien les choses puisqu'elle est en cours de révision. Le Conseil européen doit se prononcer sur la proposition de

la Commission. Jusqu'ici la Belgique y est restée muette. Flamands et francophones doivent se mettre préalablement d'accord sur une position commune ce qui n'est pas facile (*Le Soir* du 22/11). Dominique Vosters appelle aujourd'hui les négociateurs belges à trouver un terrain d'entente et à peser de tout leur poids pour modifier le texte de manière à ce que les chaînes étrangères qui ciblent notre territoire et viennent y ponctionner des revenus publicitaires soient soumises aux mêmes obligations que les acteurs locaux. « *Le risque, c'est qu'on n'ait plus à l'avenir que le seul radiodiffuseur public pour assurer des missions aussi essentielles que la diversité culturelle, l'information... C'est le scénario suisse où le service public se retrouve seul face à des chaînes étrangères qui décrochent (RTL, TF1 et M6)* ».

Investir dans la production

Aujourd'hui, un décret de la Communauté française contraint les chaînes basées chez nous à réinvestir un pourcentage de leurs recettes (de 1,4 % à 2,2 %) dans la production locale ou de contribuer au financement du Centre du Cinéma qui est l'organe public de soutien au cinéma belge. Cette obligation vaut aussi en théorie pour les chaînes basées à l'étranger qui ciblent notre marché. La directive contient en effet une procédure « anti-contournement » qui permet de trouver une solution entre le pays d'origine de la chaîne et son pays de destination afin que les règles plus strictes du pays de destination puissent s'y appliquer. Pro-

blème : cette procédure ne fonctionne pas car les Etats n'ont pas mis en place dans leur droit national le mécanisme qui l'aurait permise.

Le CSA a fait ses comptes. 29 % de l'audience belge francophone et 69 % du marché publicitaire télé sont captés par des chaînes étrangères qui visent notre territoire sans se conformer aux règles spécifiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tête : les trois chaînes du groupe RTL, basées au Luxembourg. Le groupe rétorque qu'il investit massivement dans la production locale et qu'il dépasse même les engagements pris en 2009 vis-à-vis de la Communauté française mais le CSA n'a aucune vue sur les montants investis et ignore s'ils sont conformes à ce qu'aurait dû payer RTL s'il avait continué à être régulé depuis la Belgique. On retrouve aussi dans cette catégorie des chaînes internationales (MTV, Nickelodeon, Disney Channel,...) qui font du décrochage publicitaire en Belgique sans y être basées (4 % de l'audience). Il faudra peut-être bientôt rajouter TF1 (15,5 %). Cela commence à faire beaucoup...

Pour le CSA, il faut profiter de la révision de la directive pour simplifier la procédure anti-contournement mais aussi clarifier les critères permettant de déterminer l'Etat compétent pour réguler une chaîne télé. Rappelons que c'est sur la base des critères de rattachement actuels que RTL prétend être une chaîne luxembourgeoise, ce que lui conteste le CSA. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER